



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.237/90/Add.2
13 janvier 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
DE NEGOCIATION D'UNE CONVENTION-CADRE
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Onzième session
New York, 6-17 février 1995
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS
EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

Additif

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PROGRAMME DE FORMATION VISANT
A ENCOURAGER L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Note du secrétariat intérimaire et de l'Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

I. Contexte général et mandat du Comité

1. A ses septième, huitième, neuvième et dixième sessions, le Comité a été informé du déroulement de la phase pilote du programme de formation (CC:TRAIN) exécuté conjointement par le secrétariat intérimaire et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en vue d'encourager l'application de la Convention (voir A/AC.237/28, A/AC.237/40, A/AC.237/52 et A/AC.237/75). Le Comité s'est félicité de l'état d'avancement du programme de formation (CC:TRAIN) et a prié le secrétariat intérimaire et l'UNITAR de poursuivre leurs efforts en vue de mener à bien la phase pilote du programme, d'élaborer, compte tenu des résultats de l'évaluation, une proposition détaillée concernant la deuxième phase et de lui rendre compte à sa onzième session des progrès accomplis (A/AC.237/76, par. 99).

2. Le programme CC:TRAIN vise à encourager l'application de la Convention en appuyant et en renforçant les institutions et les mécanismes nationaux qui facilitent l'élaboration de stratégies d'application au niveau national. Ces stratégies serviront à définir le cadre institutionnel et le plan directeur nécessaires en vue du renforcement ultérieur des capacités et de l'élaboration des communications nationales et de leurs parties techniques, et à recenser les aspects politiques à prendre en considération pour intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques aux objectifs nationaux de développement.

II. Activités menées à ce jour dans le cadre du programme

3. Dans chacun des trois pays participants (Lituanie, Viet Nam et Zimbabwe), on a renforcé les équipes nationales et poursuivi le travail de préparation nécessaire en vue de la réalisation d'études sur les changements climatiques et de l'élaboration des stratégies nationales d'application de la Convention. Jusqu'à présent, les équipes nationales ont concentré l'essentiel de leurs activités sur la coordination des efforts et des intérêts des divers organismes gouvernementaux oeuvrant dans le domaine des changements climatiques et sur la coordination de l'assistance bilatérale et multilatérale ayant trait aux changements climatiques et à la Convention.

4. Une série de réunions consultatives nationales a débuté au Viet Nam et au Zimbabwe. Ces réunions visent à aider les divers organismes officiels et agents non gouvernementaux intéressés dans les trois pays à préparer leur participation à la Conférence des Parties. Elles contribueront également à coordonner diverses mesures dans le domaine des changements climatiques et plusieurs projets d'études techniques, ainsi que les activités d'assistance internationale en cours dans les trois pays.

5. Au Viet Nam, l'équipe nationale a facilité la ratification de la Convention. En outre, un centre de liaison permanent a été désigné au sein de l'équipe nationale et un secrétariat restreint, partiellement financé à l'aide de fonds de contrepartie du gouvernement, a été créé en vue d'assurer le service de l'équipe nationale et de mener à bien d'autres tâches dans le domaine des changements climatiques. L'équipe nationale veillera par exemple à la coordination d'une étude bilatérale sur l'élévation du niveau de la mer.

6. Au Zimbabwe, un agent de coordination permanent a aussi été désigné pour diriger un secrétariat restreint qui sera au service de l'équipe nationale. Ce secrétariat est notamment chargé de faciliter la coordination des divers projets exécutés au Zimbabwe dans le domaine des changements climatiques et de faire en sorte que ces projets s'intègrent dans un cadre politique et institutionnel cohérent.

7. En Lituanie, les progrès ont été freinés par la restructuration du Département de la protection de l'environnement, qui est devenu le Ministère de la protection de l'environnement. Cela étant, des mesures sont prises pour permettre à l'équipe nationale de travailler sous l'égide de ce ministère.

8. Des Vietnamiens et des Litvaniens désignés par les équipes nationales du Viet Nam et de la Lituanie ont participé à des ateliers de formation technique sur les inventaires nationaux et l'analyse de vulnérabilité organisés par

le Programme des Etats-Unis d'Amérique pour les études nationales, lequel a également assuré une assistance technique par la suite. La participation de ces nationaux s'inscrivait dans le cadre de l'accord de coopération mis au point entre le programme CC:TRAIN et le Programme des Etats-Unis d'Amérique pour les études nationales.

9. Les travaux sur les programmes globaux de formation se poursuivent. La première version du programme d'information sur les changements climatiques et la Convention sera disponible pour la onzième session du Comité. Le programme concernant les orientations relatives à l'élaboration des stratégies nationales devrait être prêt, comme prévu, en mars 1995.

10. Ces programmes globaux de formation sont notamment élaborés grâce à l'aide fournie par le Centre PNUE/RISØ de collaboration sur l'énergie et l'environnement, le Groupe des incidences environnementales et sociales du Centre national américain pour la recherche atmosphérique et le Programme des Etats-Unis d'Amérique pour les études nationales.

III. Evaluation du programme

11. En octobre 1994, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a réalisé une évaluation de la phase pilote. Cette évaluation a donné lieu à l'envoi de missions dans les trois pays participants et à l'organisation de réunions entre les parties intéressées au PNUD, au secrétariat intérimaire et à l'UNITAR. Elle a été entreprise à mi-parcours de la phase pilote, car il s'agissait de déterminer si le programme atteignait ses objectifs initiaux, de définir les orientations de la partie restante du programme et de faciliter l'élaboration et l'évaluation du projet dans sa totalité.

12. L'évaluation a confirmé le bien-fondé des objectifs et des méthodes du programme CC:TRAIN et a prôné d'une manière générale un renforcement de l'aide à la création d'équipes nationales efficaces pour faciliter l'application de la Convention. Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont de trois ordres : une évaluation préliminaire de la phase pilote en cours; des conseils quant à la partie restante de la phase pilote; des recommandations pour la phase suivante du programme CC:TRAIN.

13. Les conclusions de l'évaluation des neuf premiers mois du programme sont les suivantes :

a) Il est manifeste que le programme CC:TRAIN à lui seul ne permettra pas aux pays d'exécuter tous leurs engagements au titre de la Convention ni d'intégrer complètement leurs stratégies relatives aux changements climatiques dans leurs plans de développement actuels et futurs;

b) La première série d'ateliers et de séminaires nationaux a permis de mieux faire connaître la Convention et d'engager le dialogue sur les politiques à suivre, mais il convient de mettre en oeuvre, immédiatement après les ateliers, des efforts et des ressources plus conséquents pour maintenir l'intérêt et la dynamique acquise;

c) Bien que la création d'"équipes nationales" soit une méthode appropriée, il convient de modifier dans une certaine mesure l'échelonnement de l'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des décideurs et des techniciens concernés. Ainsi, une distinction plus stricte devrait être établie entre l'atelier national et le séminaire de l'équipe nationale;

d) Les accords institutionnels relatifs au programme conclus entre le PNUD et l'UNITAR auraient dû être plus directs, car on aurait pu ainsi éviter les retards dans le démarrage du programme et réduire au minimum les frais administratifs. En revanche, des liens institutionnels importants ont été établis avec les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents, ce qui renforce l'impact du programme au niveau national;

e) Bien que certaines mesures aient été prises pour réduire les frais administratifs, notamment grâce à la réaffectation des crédits du poste de directeur de programme au profit du renforcement des ressources destinées à la formation, des moyens supplémentaires sont nécessaires tant pour renforcer les ressources destinées à la formation que pour appuyer les activités des équipes nationales;

f) Il n'était pas réaliste de penser qu'un programme global de formation et d'information pouvait être mis au point dans les trois premiers mois du programme. En outre, l'ampleur et le coût de la tâche ont été sous-estimés, ce qui a entraîné des retards et des modifications.

14. En ce qui concerne les neuf mois restants de la phase pilote, les recommandations suivantes ont été faites :

a) Des ressources supplémentaires devraient être allouées en vue d'appuyer les activités des équipes nationales, de renforcer les moyens de formation et de fournir des conseils au sujet de l'élaboration des stratégies nationales d'application de la Convention;

b) Il convient de clarifier le rôle des équipes nationales et de préciser leur mode d'organisation, leurs modalités de fonctionnement et les moyens qui leur permettraient d'améliorer leurs résultats. Il serait notamment souhaitable d'encourager la création d'un centre de liaison permanent au sein de chaque équipe nationale et de le doter des ressources nécessaires pour assurer le service de l'équipe;

c) En outre, il conviendrait d'appuyer plus activement les équipes nationales pour les aider à acquérir le statut de comités nationaux dotés de mandats politiques spécifiques et de ressources spéciales pour l'exécution des tâches liées à l'élaboration des stratégies nationales d'application de la Convention;

d) Le PNUD et l'UNITAR devraient s'efforcer de renforcer l'action des bureaux locaux du PNUD pour ce qui est d'appuyer les travaux des équipes nationales;

e) Pendant la période restante, le programme CC:TRAIN devrait consacrer ses efforts et des ressources supplémentaires au développement des programmes globaux de formation dont le rôle dans l'efficacité des équipes nationales n'est plus à démontrer.

15. En ce qui concerne la phase ultérieure du programme CC:TRAIN, les recommandations suivantes ont été faites :

a) Au cours de la phase ultérieure, il faudrait envisager de créer des réseaux régionaux d'institutions d'appui à l'exécution du programme afin d'assurer une présence plus régulière, voire permanente, dans les pays participants;

b) Compte tenu des enseignements tirés de la phase pilote, une période plus longue (de deux à trois ans) devrait être envisagée pour l'exécution du programme.

IV. Plans concernant la phase II

16. Un descriptif de projet portant sur la phase II du programme CC:TRAIN a été établi pour être présenté au Conseil du FEM en avril 1995. Ce document reprend plusieurs des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du PNUD. Le Groupe consultatif pour la science et la technologie a déjà procédé à un examen technique indépendant de ce descriptif de projet. Il a formulé plusieurs suggestions positives et entériné les principes, la méthode et les objectifs du programme CC:TRAIN.
